

50567191/6

5014

(1943)

1519

Modification au service de grande vitesse assuré par
certaines gares de la ligne St-Lazare-Auteuil
(suppression du service de livraison des colis en gare)

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	15. 1.43
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	29. 1.43

Modification au service de grande vitesse assuré par certaines gares de la ligne St-Lazare-Auteuil (suppression du service de livraison des colis en gare)

5014

Secrétariat d'Etat
à la Production Industrielle et
aux Communications

Paris, le 29.1.43

Direction de l'Economie
des Transports

Service Economique - 2ème Bureau

VETO

Le Ministre

à M. le Président du Conseil d'Admi-
nistration de la SNCF

Par lettre du 13 janvier 1943, vous m'avez fait connaître que vous vous proposez de modifier, à partir du 1er février 1943, le service de grande vitesse assuré par les gares d'Auteuil-Boulogne, Neuilly-Porte-Maillot, Passy (ligne de Paris-Saint-Lazare à Auteuil-Boulogne) en supprimant le service de livraison des colis en gare, ce service devant être reporté aux gares des Moulineaux-Billancourt et de Paris-Batignolles.

Le délai prévu pour la mise en vigueur de cette proposition ne permettant pas l'examen approfondi que cette affaire paraît nécessiter, je vous invite à surseoir à la mise en vigueur en attendant les résultats définitifs de l'enquête actuellement en cours.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente décision.

Le Directeur de l'Economie des
Transports,

Signé: OLIVE.